



FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce qu'un fonds orienté par le donateur?

Un fonds orienté par le donateur (FOD) est un compte distinct « avec restrictions », au sein d'une fondation publique, détenu au nom d'une famille ou d'un donateur. Le donateur reçoit immédiatement un reçu fiscal lorsqu'il dépose de l'argent dans le FOD, mais il peut verser les fonds à différents organismes de bienfaisance sur une longue période.

Est-ce facile d'ouvrir un FOD?

L'ouverture d'un fonds orienté par le donateur chez Canada Gives ne prend qu'une journée, et c'est gratuit.

En comparaison, l'enregistrement d'une fondation privée auprès de l'Agence du revenu du Canada se fait en deux temps, prend de six à neuf mois et coûte de 5 000 \$ à 15 000 \$ en frais juridiques, en moyenne.

Quel est le montant minimum pour ouvrir un FOD chez Canada Gives?

Même si le don initial minimum est de 25 000 \$, la cible idéale pour un fonds de dotation est de 100 000 \$ ou plus.

Les fondations privées sont recommandées aux familles capables d'établir un fonds de dotation d'au moins 2 millions de dollars.

Combien coûte le FOD de Canada Gives?

Les frais d'administration varient selon la taille du compte, mais des frais minimums de 1 500 \$ par année s'appliquent.

Quels sont les avantages administratifs du FOD de Canada Gives?

La famille ou le donateur n'a pas à mettre de temps ni d'argent dans l'aspect juridique, la fiscalité, les audits ou la tenue de dossiers.

Canada Gives s'occupe des reçus fiscaux, des opérations bancaires, de la tenue de livres, de la communication avec les organismes de bienfaisance (y compris la préparation des chèques), des dépôts et des déclarations auprès de l'ARC et des rapports à la famille ou au donateur.

La famille garde-t-elle le contrôle?

Le conseiller choisi par la famille garde le contrôle des placements, sous réserve des lignes directrices de l'ARC et de la politique de placement de Canada Gives seulement.

La famille est entièrement maître de la planification des dons de bienfaisance de sa fondation, toujours sous réserve des politiques et des lignes directrices de l'ARC.

Comment Canada Gives aide-t-elle les familles à donner aux organismes de bienfaisance?

Canada Gives simplifie le processus de dons et applique le plan de dons de la famille.

Canada Gives fait un contrôle préalable des organismes de bienfaisance sélectionnés par la famille et offre d'autres services pour l'aider à définir ses objectifs de bienfaisance afin de cerner et de soutenir les activités caritatives qui lui tiennent à cœur, au Canada comme à l'étranger.

Qui se charge d'investir?

La famille peut continuer de travailler avec son conseiller actuel. Les actifs déposés dans le FOD restent dans les livres du conseiller et sont entièrement transférables. Le conseiller de la famille exerce un pouvoir discrétionnaire sur les placements, sous réserve des lignes directrices de l'ARC et de la politique de placement de Canada Gives.

Canada Gives remet des rapports trimestriels sur le FOD au donateur ou à la famille et à son conseiller.

Est-ce facile de fermer un FOD chez Canada Gives?

Chez Canada Gives, la famille ou le donateur a toujours la possibilité de donner autant qu'elle ou il le souhaite à des organismes de bienfaisance, y compris la totalité de son actif, quand bon lui semble.

L'ARC permet que les fonds soient versés à n'importe quel organisme de bienfaisance enregistré, y compris une autre fondation privée ou publique.

Quels sont les avantages du FOD de Canada Gives par rapport à une fondation privée?

Le FOD de Canada Gives, plus flexible et plus économique, élimine les complexités liées à la gouvernance et à l'administration d'une fondation privée.

Pour certaines familles, toutefois, le plus grand avantage est la possibilité d'exercer des activités caritatives dans l'anonymat.

Comment sont traités les successeurs de la famille?

La famille ou le donateur peut désigner le ou les successeurs du FOD de Canada Gives.

Les successeurs peuvent continuer d'aider les organismes de bienfaisance sélectionnés au départ, ou faire des changements qui reflètent leur propre vision et leurs propres passions.

S'il n'y a aucun successeur possible, le FOD continue d'aider les organismes de bienfaisance sélectionnés au départ.

Pour en savoir plus sur Canada Gives

www.canadagives.ca

Téléphone : 1 844 583-4483

Courriel : advisorsupport@canadagives.ca